

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE CASTELNAU DE MEDOC

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

EXERCICE 2007



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
Fax : 05 56 95 61 02

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS	8
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS	8
II.7 - SYNTHÈSE	8
III - LES INDICATEURS DE QUALITE ET DE PERFORMANCE	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Indices concernant le service.....	11
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	11
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU	11
IV.1.1 - Préambule.....	11
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	12
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	12
IV.1.4 - Les taxes et redevances	12
IV.1.5 - Récapitulatif	13
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE	15
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	15
IV.2.2 - Budget	15
IV.2.3 - Evolution de la dette.....	15
V - SYNTHÈSE GENERALE	17
 ANNEXES	
A1 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE	18
A2 - RAPPORT DE LA DDASS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les
usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

II - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population desservie est d'environ 9 843 habitants représentant un peu plus de 4 300 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Une gestion
par affermage
jusqu'au 30
juin 2019

Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage renouvelé le 1^{er} juillet 2007 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2019.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Accueil du public à Castelnau :
Mardi et vendredi de 10h30 à 12h

Agence Gironde Landes à Arcachon :
Du Lundi au Vendredi

Service permanent
0811 902 903

Site internet :
www.veoliaeau.fr

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements - Etablissement du contrat - Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Emission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat.

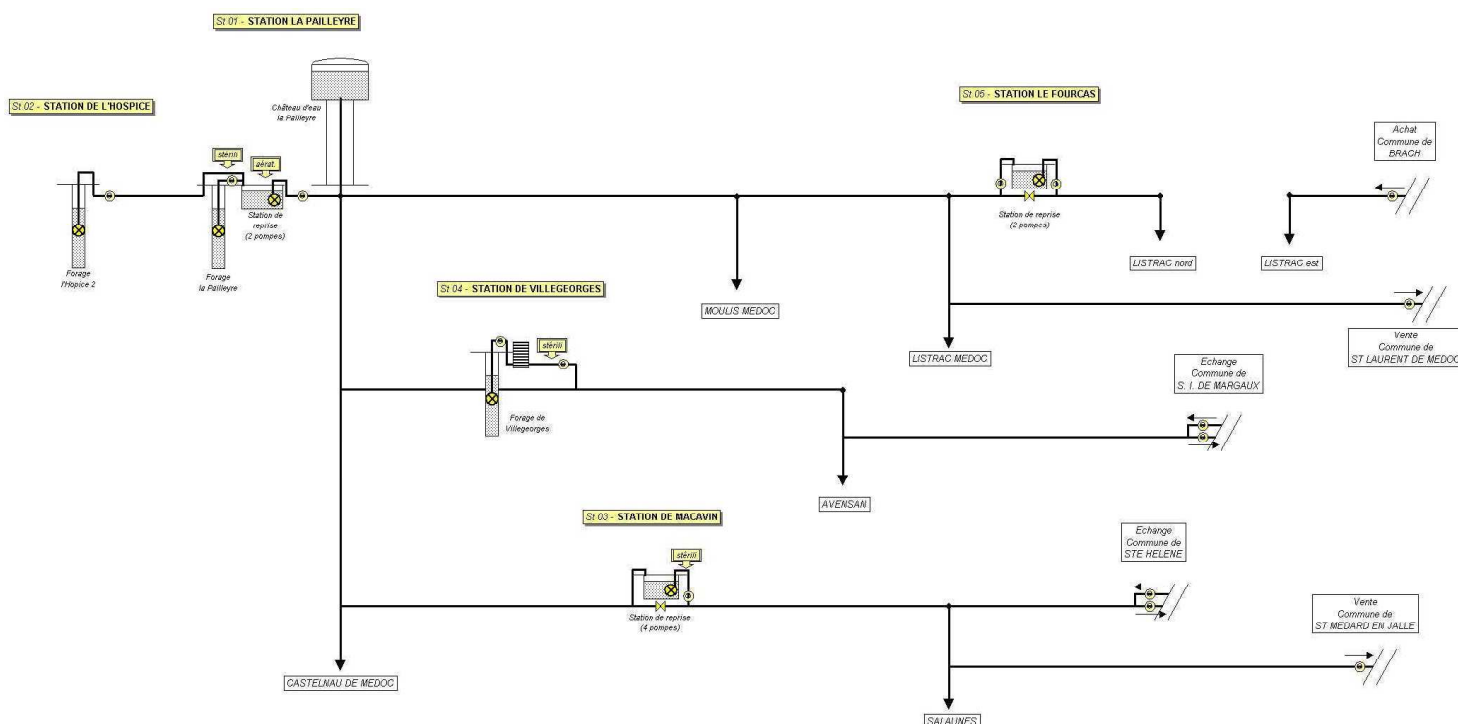
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 4 forages, dont 3 seulement sont en fonction.

Il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou communes voisines, pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services.

En 2007, il a été acheté 4 661 m³ à la commune de Brach. Les ventes aux communes de Saint Médard en Jalles et Saint Laurent du Médoc n'ont pas été nécessaires cette année. Ces achats et ventes font l'objet de conventions.

Le synoptique du réseau est donné ci-dessous.



Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

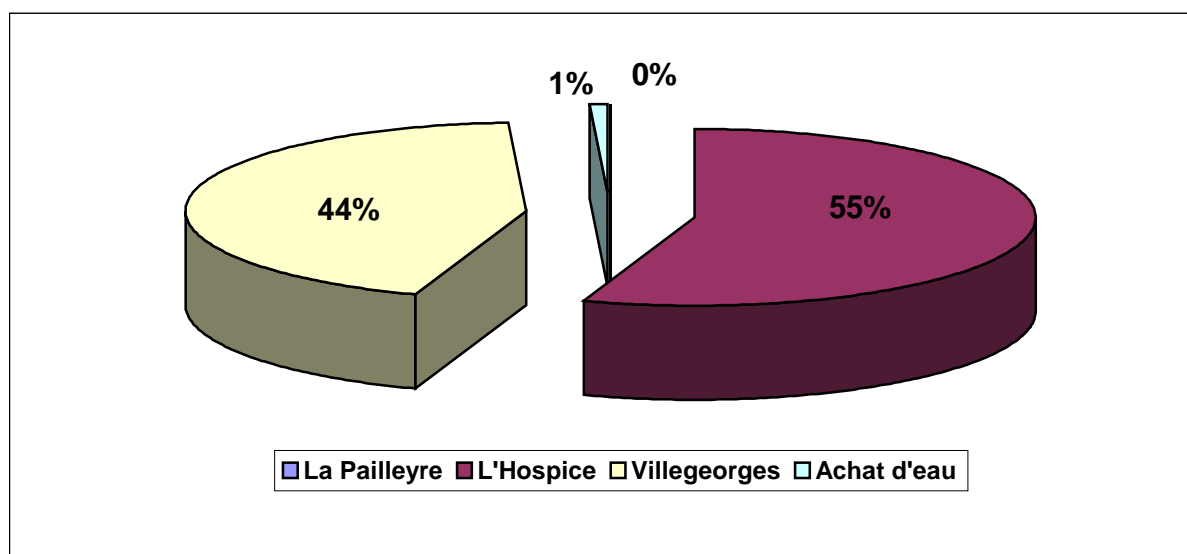
Nom	La PAILLEYRE	l'HOSPICE	VILLEGORGES
Commune	Castelnau	Castelnau	Avensan
Code BRGM	778.8.3	778.8.33	7778.8.37
Date mise en service	1962	1969	1986
Profondeur	267 m	129 m	194 m
Nappe captée	Eocène moyen	Eocène Sup et Moy.	Eocène Inf et Moy
Débit nominal (m ³ /h)	30	100	65
Débit exploitation (m ³ /h)	16	70	65
Périmètre de protection	Non	Non	Oui
Utilisation	Secours	Permanent	Permanent

Il est indiqué qu'en 2007, le forage de la Pailleyre n'a pas été utilisé.

La production d'eau est la suivante :

Localisation	Castelnau	Castelnau	Avensan	Brach	
Volume produit					
2005	16 541 m3/an	441 041 m3/an	232 320 m3/an	6 210 m3/an	696 112 m3/an
2006	0 m3/an	507 203 m3/an	216 940 m3/an	4 975 m3/an	729 118 m3/an
2007	0 m3/an	335 003 m3/an	266 371 m3/an	4 661 m3/an	606 035 m3/an
Variation 2006/2007	/	-34%	23%	-6%	-17%

Une diminution de 17 % de la production d'eau



La baisse de la production d'eau résulte principalement d'un été plus pluvieux qui a diminué les besoins. Il faut aussi évoquer une sensibilisation des habitants aux économies d'eau en particuliers sur les arrosages et les lavages des véhicules, ainsi que sur la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

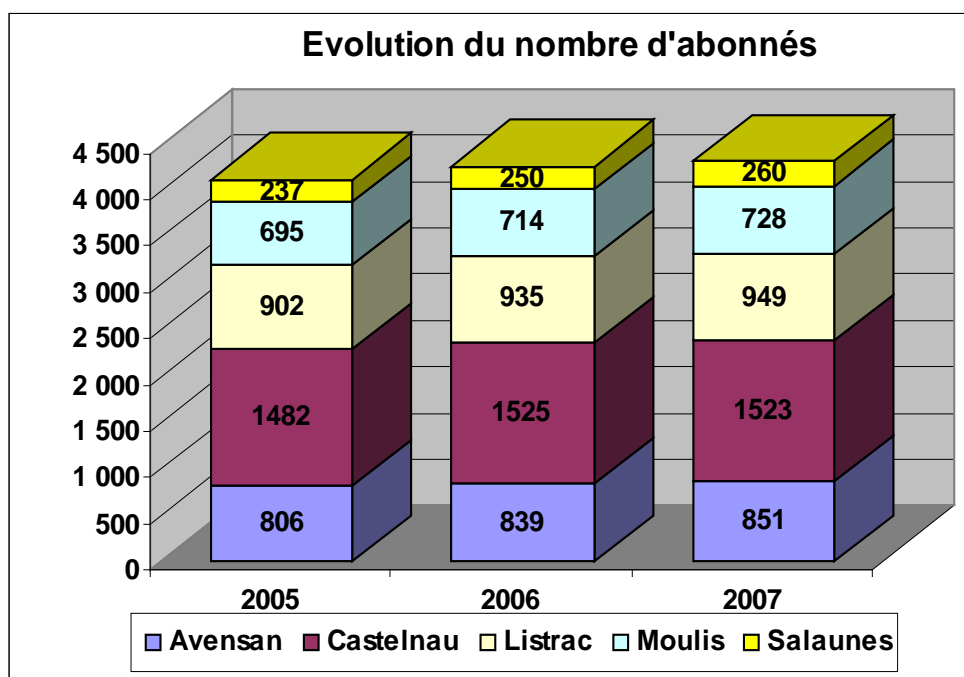
La population de 9 843 habitants représente 4 317 abonnés dont 15 à caractère "industriel" (consommation très supérieure à 120 m³/an) plus de 70 branchements pour les collectivités.

Par rapport à 2006, on constate une augmentation de 23 abonnés soit + 0.5%. Cette valeur est nettement plus faible que celles des années précédentes qui se rapprochaient plus de 3.5%.

Cependant, il s'agit en réalité d'une augmentation de 30 abonnés domestique et une diminution de 7 abonnés industriels ou agricoles.

Une augmentation de +0.5% du nombre d'abonnés par rapport à 2006

L'évolution est la suivante :



Le volume consommé en 2007 (après péréquation sur 52 semaines) représente 479 932 m³ dont 346 800 m³ environ pour les abonnés domestiques, 21 750 m³ pour les bâtiments communaux et 111 382 m³ pour les autres usages dont les industriels et agricoles (93 342 m³).

Une consommation d'environ 82 m³/an/abonné domestique

La consommation des abonnés domestiques est donc d'environ 82 m³/an/abonnés. Ce chiffre est nettement plus faible que celui des années précédentes (proche de 130 m³/an/abonnés), mais il est rappelé qu'en raison du nouveau contrat, les relevés ne concernent réellement que 6 mois d'exploitation et que les données font l'objet d'un calcul pour les ramener à 52 semaines.

A partir des chiffres de la capacité théorique des 3 forages sur 20 h de fonctionnement, soit $(16+70+65) \times 20 \text{ h} = 3\,020 \text{ m}^3/\text{j}$, on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2005	2006	2007
Production max théorique	3 020 m ³ /j	3 020 m ³ /j	3 020 m ³ /j
Consommation moyenne	1 912 m ³ /j	2 003 m ³ /j	1 665 m ³ /j
Consommation de pointe	3 433 m ³ /j	3 216 m ³ /j	2 241 m ³ /j
Marge disponible moyenne	1 108 m ³ /j	1 017 m ³ /j	1 355 m ³ /j
Marge disponible pointe	-413 m ³ /j	-196 m ³ /j	779 m ³ /j

On constate donc que si cette année 2007 la production théorique était suffisante pour assurer la couverture de la journée de pointe, ceci n'est pas possible en cas de consommation plus forte, la différence devant provenir d'achat d'eau.

II.5 - LES RESERVOIRS

Les réservoirs du Syndicats sont les suivantes :

Une capacité de
stockage de
1 440 m³

Commune	Localisation	Volume	Type
Castelnau de Médoc	La Pailleyre	1 000 m ³	Surélevé
Castelnau de Médoc	La Pailleyre	200 m ³	Au Sol
Castelnau de Médoc	Macavin	200 m ³	Au Sol
Listrac Médoc	Le Fourcas	40 m ³	Au Sol
	TOTAL	1 440 m³	

Les capacités des réserves sont donc légèrement inférieures à la consommation moyenne journalière et ne représentent que la moitié environ de la consommation de pointe.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de juin 2007.

II.6 - LE RESEAU DE CANALISATIONS

Le réseau fait actuellement environ 245.4 Km dont 200.9 Km de canalisation de distribution, 0.5 Km d'adduction et 44 Km de branchements.

En 2007, on note une augmentation d'environ 1 212 m de canalisation de distribution.

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2007 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	4 317 pour 9 843 habitants
Volume produit ou acheté :	606 035 m ³ .
Volume consommé :	479 932 m ³ .
Consommation moyenne :	82 m ³ /an/abonné soit 98 l/j/habitant
Longueur de réseau :	245 Km

III - LES INDICATEURS DE QUALITE ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'Eocène (130 à 267 m). Cependant, 2 des 3 forages (La Pailleyre et l'Hospice) ne disposent pas d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **36%**.

Une eau issue de forages profonds, deferrisée et chlorée

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui prolifèreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (autocontrôle) et par la DDASS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux. Le rapport de synthèse annuel établi par la DDASS est joint au présent document.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Pour l'année 2007, les résultats sont les suivants :

	Paramètres	Nombre d'analyse	Conformité	
			nombre	%
Bactériologique	Exploitant	21	21	100%
	DDASS	24	24	100%
Physico chimique	Exploitant	3	3	100,0%
	DDASS	15	7	46,7%
TOTAL		63	55	87,3%

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique

Un dépassement du taux de fluor

La non-conformité physico chimique correspond à un dépassement du taux de fluor avec une valeur de 1 950 µg/l au maximum pour une valeur seuil de 1 500 µg/l.

Ces dépassements résultent de la minéralisation de la nappe. On ne peut que recommander de limiter les apports de fluor par l'alimentation et de restreindre l'usage de l'eau du robinet pour les nourrissons et les personnes fragiles.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'à la recommandation du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. On notera que le nouveau gestionnaire n'ayant pris ses fonctions qu'au mois de Juillet 2007, l'absence de données complètes sur l'année 2007 ne permettent pas le calcul de certains indices.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui vont faire l'objet d'une vérification sur le terrain.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 sur un total possible de 100 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de l'absence de programme pluriannuel de renouvellement et d'un défaut de localisation de certains indicateurs. Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans n'a pas pu être calculé faute des données adéquates.

606 035 m³
produits

479 444 m³
facturés

Un rendement
du réseau
proche de 80%

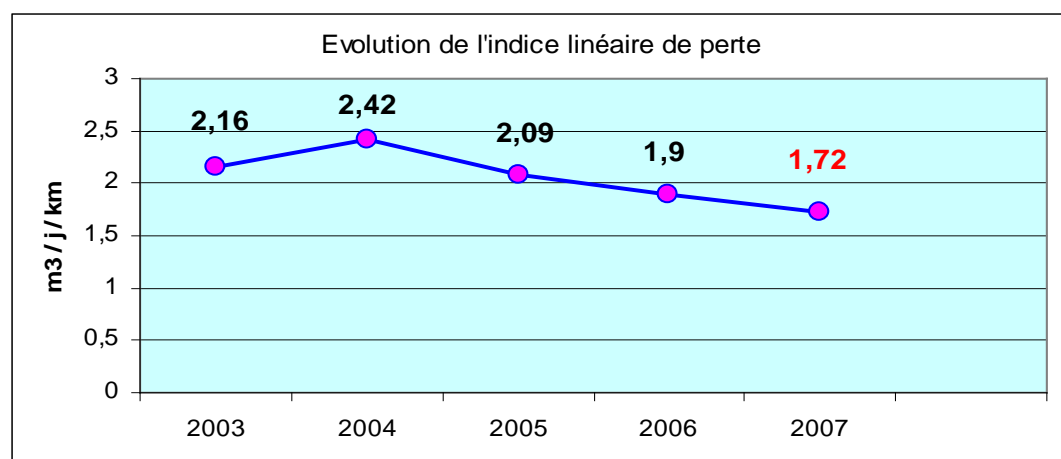
Un très bon
indice de perte
linéaire

Avec 606 035 m³ mis en distribution et 479 932 m³ consommés dont 479 444 m³ par les abonnés, le rendement primaire du réseau est de 79.1% et le rendement net est de 79.2% (pour 80.8% et 80.9% en 2006). Ce dernier chiffre indique qu'environ 20.8% de l'eau introduite dans le réseau, soit un peu plus de 125 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,...). Le rendement du réseau est quasiment stable depuis 2003.

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 1.72 m³/jour/km, ce qui est très bon pour un réseau rural.

L'évolution de cet indice sur les 5 dernières années est la suivante :



Une
amélioration de
la qualité du
réseau

On constate donc une évolution constante et dans le bon sens de cet indice depuis 2004.

En 2007, il a été recensé 26 fuites sur le réseau et 38 fuites sur des branchements contre respectivement 12 et 23 en 2006, soit une augmentation de plus de 80% des fuites recensées et réparées.

III.2.2 - Indices concernant le service

Des coupures non programmées en augmentation

En 2007, la gestion du service a nécessité 523 interventions du gestionnaire. Le taux d'occurrence des coupures non programmées est de 6.0 pour 1000 abonnés. Ce taux est en augmentation par rapport à 2005 et 2006 (4,11 et 2.79), ce qui traduit une dégradation légère du service.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. Les données de l'exploitant ne permettent pas de contrôler ces engagements.

Des actions de solidarité pour les plus démunis

Cette année encore il a été constaté un taux d'impayés de 0.3% correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

Deux factures par an pour le service de l'eau

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour l'année 2007, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1er janvier 2006	Prix au 1er Juillet 2007	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	48,86 €/an	23,56 €/an	-51,78%	-25,30 €/an
Consommation	0,7277 €/m3	0,4840 €/m3	-33,49%	-0,2437 €/m3

Il est rappelé que cette forte variation entre les deux années résulte du mode de fonctionnement en régie pendant une partie de l'exercice avec une prise en charge de la totalité des frais d'exploitation directement par le Syndicat. Il faut rapprocher cette variation de celle inverse de la part exploitant.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. Il est précisé que le nouvel exploitant a pris ses fonctions en juillet 2007, soit en milieu d'exercice.

Pour l'année 2007, l'augmentation n'a pas de signification compte tenu du fonctionnement en régie de l'année 2006 :

	Prix au 1er janvier 2006	Prix au 1er Juillet 2007	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	25,28 €/an	/	25,28 €/an
Consommation	0,00 €/m3	0,2437 €/m3	/	0,2437 €/m3

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA** de 5,5%.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

**Des redevances
Agence de l'Eau
en nette
augmentation**

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Elle a augmenté de 25% entre 2006 et 2007 en passant de 0.056 €/m³ à 0.070 €/m³.

La "Contre Valeur Pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées. AU sein du Syndicat, sa valeur est identique pour toutes les communes sauf Avensan

Communes	2006	2007	Variation en %	Variation en valeur
Avensan	0,0000 €/m ³	0,0380 €/m ³	/	0,0380 €/m ³
Autres	0,1945 €/m ³	0,1900 €/m ³	-2,3%	-0,0045 €/m ³

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

	Prix au 1er janvier 2006	Prix au 1er juillet 2007	Variation en %	Variation en valeur
Part collectivité				
Abonnement	48,86 €/an	23,56 €/an	-51,78%	-25,30 €/an
Consommation	0,7277 €/m ³	0,4840 €/m³	-33,49%	-0,2437 €/m ³
Part exploitant				
Abonnement	0,00 €/an	25,28 €/an	/	25,28 €/an
Consommation	0,0000 €/m ³	0,2437 €/m³	/	0,2437 €/m ³
Taxes et redevances				
TVA	5,5%	5,5%		
Redevance préservation	0,0560 €/m ³	0,0700 €/m³	25,00%	0,0140 €/m ³
Redevance pollution	0,1945 €/m ³	0,1900 €/m³	-2,31%	-0,0045 €/m ³

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

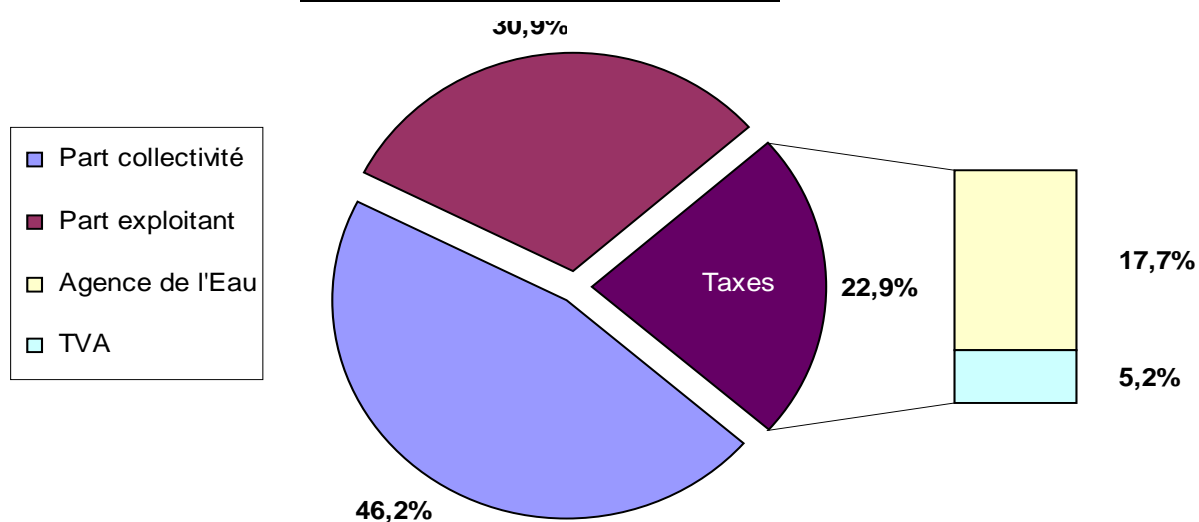
	Prix au 1er janvier 2006	Prix au 1er juillet 2007	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	48,86 €	23,56 €	-51,78%	0,20 €
Consommation	87,32 €	58,08 €	-33,49%	0,48 €
Part exploitant				
Abonnement		25,30 €	/	0,21 €
Consommation		29,24 €	/	0,24 €
Sous total hors taxes	136,18 €	136,18 €	0,00%	1,13 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	6,72 €	8,40 €	25,00%	0,07 €
Redevance pollution	23,34 €	22,80 €	-2,31%	0,19 €
Sous total redevances	30,06 €	31,20 €	3,79%	0,26 €
TOTAL				
TOTAL H.T.	166,24 €	167,38 €	0,69%	1,39 €
TVA à 5,5%	9,14 €	9,21 €	0,69%	0,08 €
TOTAL TTC	175,39 €	176,59 €	0,69%	1,47 €

Pour une consommation de 120 m³/an, un prix global de 1.47 €/m³

Une augmentation globale de 0.68% en raison des redevances de l'Agence de l'Eau

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,47 €/m³

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 0,00% pour le cumul des part collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une augmentation totale de 0,69% par rapport à l'année 2006.

Composant du prix de l'Eau Potable

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'eau sont :

		Part fixe	Consommation	TOTAL
Recettes collectivité	Janv à juin			387 666,98 €
	Juil à Dec	49 676,26 €	107 479,46 €	157 155,72 €
	Total 2007			544 822,70 €
Recettes exploitant	Juil à Dec	53 345,05 €	54 117,24 €	107 462,29 €

IV.2.2 - Budget

Conformément au Budget voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat exercice 2007	361 511,70 €	294 164,52 €	655 676,22 €
Report exercice 2006	117 710,80 €	134 173,72 €	251 884,52 €
Clôture exercice 2007	479 222,50 €	428 338,24 €	907 560,74 €

IV.2.3 - Evolution de la dette

En fonction de ces résultats, l'encours de la dette est de 1 110 908,94 € en 2007. Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2007 est de 2,6 ans, ce qui est très satisfaisant.

Cette dette représente environ 257 € par abonnés, soit 112 € par habitants. Le service reste donc peu endetté.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.






Etat de la dette au 31/12/2007

N°	Année	Libellé	Préteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Date fin	Montant initial	Annuité de l'année		
										Capital	Intêret	Annuité
1								2007	632 433,54 €	26 752,89 €	7 705,69 €	34 458,58 €
2	1993	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	7,00%	Sem.	2008	94 670,84 €	8 819,61 €	1 475,15 €	10 294,76 €
3	1994	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	7,95%	Annu	2009	69 974,10 €	6 478,81 €	1 671,29 €	8 150,10 €
4	1994	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	7,90%	Sem.	2009	82 322,47 €	7 649,08 €	1 814,64 €	9 463,72 €
5	1995	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	6,90%	Sem.	2010	192 085,76 €	15 560,48 €	5 196,78 €	20 757,26 €
6	1997	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	5,40%	Sem.	2012	136 441,87 €	9 596,67 €	3 791,23 €	13 387,90 €
7	1998	T33	CA	15 ans	Fixe	4,22%	Sem.	2013	76 224,51 €	5 105,35 €	1 804,87 €	6 910,22 €
8	1998	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	6,30%	Trim.	2013	245 237,26 €	25 579,25 €	809,93 €	26 389,18 €
9	1999	Tvx Eau	CA	15 ans	Fixe	4,94%	Trim.	2014	125 008,19 €	8 149,31 €	3 699,25 €	11 848,56 €
10	2002	Tvx Eau	CL	20 ans	Fixe	3,55%	Annu	2022	97 000,00 €		2 634,22 €	2 634,22 €
11	2003	Tvx Eau	CL	30 ans	Fixe	4,70%	Annu	2033	73 000,00 €	1 194,20 €	3 392,14 €	4 586,34 €
12	2005	Gd Poujeau	CL	25 ans	Fixe	3,50%	Annu	2030	163 600,00 €	4 198,96 €	5 727,74 €	9 926,70 €
13	2006	Tvx Eau	CA	23 ans	Fixe	4,80%	Annu	2029	168 442,04 €	4 168,19 €	8 085,22 €	12 253,41 €
TOTAL GENERAL									2 156 440,58 €	123 252,80 €	47 808,15 €	171 060,95 €

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies a retenu 7 critères permettant de classer la qualité et le prix du service d'eau potable avec pour chacun d'eux 4 classes : **Médiocre**, **Moyen**, **Assez satisfaisant** et **Excellent**.

Pour le Syndicat de Castelnau Médoc, ces indicateurs sont les suivants :

Indicateur	Descriptif	Classe
Qualité de l'eau	Taux de conformité des analyses	
Taux de coupures	Taux de coupure pour 1000 abonnés	
Qualité du réseau	Indice de perte linéaire	
Effort de renouvellement	Taux de renouvellement	
Poids de la dette	Durée d'extinction de la dette	
Relations clients	Respect des délais de réponse	NC
Prix de l'eau	Montant moyen HT pour 120 m ³	1.39 €/m ³

Des critères de
synthèse
excellents

NC : Non calculé

On constate donc qu'en dehors de la conformité de l'eau (en raison du taux de fluorures), les autres critères sont tous excellents.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe. Il est précisé que les données du rapport du délégataire pour l'année 2007 étant partiel car son contrat a débuté le 1^{er} Juillet 2007, les indicateurs du SAGE n'ont pas pu être calculés.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **Syndicat de Castelnau Médoc**
 Service : **Eau potable**
 Année : **2007**

Nota : Certains chiffres sont des approximations en raison d'un contrat d'affermage intervenu en cours d'année

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

		Paramètres	Nombre d'analyse	Conformité	
				nombre	%
1 - Analyses sur la production					
Exploitant	Physico chimique				
	Bactériologique				
DDASS	Physico chimique				
	Bactériologique				
TOTAL			0	0	
2 - Analyses sur la distribution					
Exploitant	Physico chimique		3	3	100%
	Bactériologique		21	21	100%
DDASS	Physico chimique		15	7	46,7%
	Bactériologique		24	24	100,0%
TOTAL			63	55	87,3%

Le taux de conformité bactériologique est de 100 % et physico chimique de 55,6 %

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 87,3%

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

a - Indices de Base

Plan couvrant moins de 95% du linéaire
 Plan couvrant plus de 95% du linéaire
 Plan mis à jour annuellement

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
0	x		0
10	x		10
10	x		10
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Information complète des tronçons (diamètre, matériau)
 Age des canalisations de chaque tronçon
 Localisation et description des ouvrages annexes
 Localisation des branchements (base cadastre)
 Localisation et identification des interventions
 Programme pluriannuel de renouvellement des branchements
 Programme détaillé et estimatif du renouvellement des canalisations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	x		10
10	x		10
10			
10			
10			
10			
10			
10			
TOTAL			20

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 sur 100

L'indice de l'année 2006 était de : 40 sur 100

3 - Rendement du réseau de distribution

Volume annuel produit :	601 374	m ³ /an
Volume annuel acheté :	4 661	m ³ /an
Total volume mis en distribution :	606 035	m³/an
Volume annuel facturé :	479 444	m ³ /an
Volume annuel exporté :	0	m ³ /an
<i>Sous total volume comptabilisé</i>	<i>479 444</i>	<i>m³/an</i>
Volume consommé non compté :		m ³ /an
Volume consommé pour le service :	488	m ³ /an
Total volume consommé autorisé :	479 932	m³/an

	2007	2006
Rendement primaire = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	79,1%	80,8%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	79,1%	80,8%
Rendement net = Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution	79,2%	80,9%

4 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	200 km
Volume journalier non compté :	346,8 m ³ /jour
Volume journalier de perte :	345,5 m ³ /jour

	2007	2006	2 005	2004	2003	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :						0,000
Nombre de kilomètre renforcé :						0,000
Total	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	NC

	2007	2006
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	1,73	1,90
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,73	5,38
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	NC	

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour

5 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u>	0% : aucune action	60% : Arrêté préfectoral
	20% : Etudes en cours	80% : Servitude et travaux terminés
	40% : Avis de l'hydrogéologue	100% : Suivi après établissement complet
	50% : Dossier déposé en Préfecture	

Nom ressource	Type	N° BRGM	Nappe	Volume annuel	Indice
Villegeorges	Forage	778.8.37	Eo. Inf. Moy	266 371	80%
La Pailleyre	Forage	778.8.3	Eo. Moy.	0	0%
L'Hospice 2	Forage	778.8.33	Eo. Sup. Moy.	335 003	0%
			TOTAL	601 374	

	2007	2006
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	35,4%	

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	4 217 abonnés
Nombre de réclamation :	réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	166 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	

	Nombre de coupure	Cumul abonnés concernés		
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
TOTAL	26	0		

	2007	2006
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	NC	
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	6,17	2,79
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	NC	

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	4 217	Consommation :	0,4840 €/m3
Montant abonnement :	23,56 €/an	Volume consommé :	479 444 m3

Recettes 2007		Dépenses 2007	
Vente d'eau :	544 822,70 €	Frais généraux :	304 286,41 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	833,36 €
Subventions d'exploitation :	76 657,51 €	Intérêts de la dette :	47 808,15 €
Divers :	267 429,95 €	Capital de la dette :	123 252,80 €
TOTAL Recettes :	888 910,16 €	Divers :	107 644,00 €
		TOTAL Dépenses :	583 824,72 €

	2007	2 006	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 110 908,94 €		1 110 908,94 €	
Recettes totales	888 910,16 €	588 836,16 €	300 074,00€	51,0%
Dépenses totales	583 824,72 €	536 484,14 €	47 340,58 €	8,8%
Capital remboursé	123 252,80 €	134 570,45 €	-11 317,65€	-8,4%

Montant des factures impayées :	2 666,70 €
Montant des abandons de créances :	

	2007	2006
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	428 338 €	
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	2,6 ans	
Taux d'impayés	0,30%	

8 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,40 habitant / abonné	10 121
D. 102.0	Prix HT du service au m3 pour 120 m3	1,39 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	15 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0 %
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	55,6 %
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	40 sur 100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,73 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,73 m3/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	35,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,00 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	6,17
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	NC
P153.2	Durée d'extinction de la dette	2,6 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,30%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	NC

NC : Non calculé car données indisponibles

B - Synthèse selon la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Indicateur	Descriptif	Valeur	Classe
Qualité de l'Eau	Taux de conformité	87,3%	2
Taux de coupure	Taux pour 1000 abonnés	6,17	4
Qualité du réseau	Indice de perte linéaire	1,73	4
Renouvellement	Taux de renouvellement	NC	4
Poids de la dette	Durée d'extinction	2,59	4
Relations clients	Respect délai	NC	
Prix de l'eau	Montant moyen HT pour 120 m3	1,39 €/m3	

4 : Excellent

3 : Satisfaisant

2 : Moyen

1 : Médiocre

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde

I - VOLUMES DU DISPOSITIF D'AEP

		Quantité	Unité
PRODUCTION	V0 : Prélèvement total		m ³ /an
	Dont		
	Indice BSS :		m ³ /an
	Indice BSS :		m ³ /an
	Indice BSS :		m ³ /an
	Indice BSS :		m ³ /an
	Indice BSS :		m ³ /an
	V1 : Pertes en adduction		m ³ /an
	V2 : Eau Brute importée		m ³ /an
	V3 : Eau brute exportée		m ³ /an
	V4 : Volume entrée station		m ³ /an
V5 : Besoins station		m ³ /an	
V6 : Volume sortie station		m ³ /an	
DISTRIBUTION	V7 : Eau traitée exportée		m ³ /an
	V8 : Eau traitée importée		m ³ /an
	V9 : Conso non comptabilisée public		m ³ /an
	V10 : Conso non comptabilisée parasité		m ³ /an
	V11 : Conso non comptabilisé défense incendie		m ³ /an
	V12 : Conso non comptabilisé exploitation		m ³ /an
	V13 : Conso non comptabilisé pertes	0	m ³ /an
	V14 : Conso non comptabilisé gaspillée		m ³ /an
	V15 : Consommation totale comptabilisée	0	m ³ /an

2 - CONNAISSANCE DE L'USAGE DE LA CONSOMMATION COMPTABILISEE (V15)

	Quantité
Domestique	
Industriel	
Collectif	
Agricole	
TOTAL (V15)	0 m3

Volume total mis en service	0 m3
-----------------------------	------

$$= (V6 + V8 - V7)$$

Conso totale non comptabilisée	0 m3
--------------------------------	------

3 - AUTRES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL

Ha : Habitants		
Ab : Abonnés		
Br : Branchements		
L : Linéaire réseau en km		
Rep : Réparations dans l'année		
Période de relève	mai-04	mai-05

4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

Intitulé	Valeur	Unité	Formule
R1 : Rendement primaire	#DIV/0!	%	$R1 = V15 / (V6 + V8 - V7)$
R2 : Rendement consommateurs	#DIV/0!	%	$R2 = (V15+V9+V11)/(V6+V8-V7)$
R3 : Rendement net du service	#DIV/0!	%	$R3 = (V15+V9+V11+V12)/(V6+V8-V7)$
R4 : Rendement hydraulique	#DIV/0!	%	$R4 = \sum \text{Volumes consommés} / \sum \text{Volumes introduits}$
PP : Pourcentage de pertes en distribution	#DIV/0!	%	$PP = (V13+V10+V14) / (V6+V8-V7)$
PNC : Pourcentage de non consommation	#DIV/0!	%	$PNC = 100 - R2$
PF : Pourcentage de fuites	#DIV/0!	%	$PF = V13 / (V6+V8-V7)$
ILP : Indice linéaire de pertes en distribution	#DIV/0!	m ³ /j/km	$ILP = (V13 + V10) / L / 365$
ILF : Indice linéaire de fuites	#DIV/0!	m ³ /j/km	$ILF = V13 / L / 365$
IFB : indice de fuite de branchement	#DIV/0!	m ³ /j/brt	$ILB = V13 / BR / 365$
ILCN : indice linéaire de consommation net	#DIV/0!	m ³ /j/km	$ILCN = (V15+V9+V11+V12) / L / 365$
ILR : Indice linéaire de réparation	#DIV/0!	rep /km	$ILR = Rep / L$
ICA : Indice de consommation par abonné	#DIV/0!	m ³ /abonné	$ICA = (V15 + V9 + V11 + V12) / Ab$
ICH : Indice de consommation par habitant	#DIV/0!	m ³ /habitant	$ICH = (V15 + V9 + V11 + V12) / Hab$
IPA : Indice de pertes par abonnés	#DIV/0!	m ³ /j/abonné	$IPA = (V13+V10) / Ab / 365$

P1 : Pourcentage de consommateur sans comptage	#DIV/0!	%	$P1 = (V9+V11)/(V6+V8-V7)$
P2 : Pourcentage de besoin du service	#DIV/0!	%	$P2 = V12 / (V6+V8-V7)$

ANNEXE 2 : Fiche de synthèse de la DDASS



QUALITE DES EAUX DESTINEES à la CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE CASTELNAU MEDOC

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est confié au service Santé et Environnement de la DDASS. En 2007, 15 prélèvements ont été réalisés sur le syndicat.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANTAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vider, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor est déconseillé du fait de sa teneur moyenne dans les eaux distribuées.

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient de 3 forages profonds captant la nappe de l'éocène (150 à 330 m), situés à CASTELNAU et à AVENSAN. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans les stations de production, puis est distribuée dans le réseau des 5 communes du syndicat des eaux (Avensan, Castelnaud, Listrac, Moulis, Salaunes). Les périmètres de protection n'ont pas été établis pour les forages de Castelnaud. La Société VEOLIA exploite le réseau de distribution et assure une autosurveillance de la qualité des eaux.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries.	100 % des 15 analyses réalisées sont conformes. Bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50mg/l .	Teneur moyenne inférieure à 1 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 26°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l .	Aucune trace de pesticides n'a été détectée dans l'eau distribuée.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l .	Teneur moyenne < 0,9 mg/l en mélange Des teneurs maximales de 1,95 mg/L ont été relevées sur Moulis et Avensan.
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau ne contient pas de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2007 sur le Syndicat de CASTELNAU DE MEDOC a été de bonne qualité bactériologique et conforme à 73 % aux limites réglementaires pour les substances physico-chimiques recherchées.

Ces informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application de l'arrêté du 10 juin 1996 – articles 8 et 12

Les résultats analytiques et le rapport annuel de la DDASS peuvent être consultés au siège du syndicat des eaux.



DDASS de la GIRONDE – Service Santé-Environnement

Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville – B.P. 922 – 33062 BORDEAUX CEDEX Tél : 05 57 01 91 00 - Fax : 05 57 01 93 57